

RÈGLEMENT DU CIRCUIT Trophée Départemental Jeunes HAUTE-SAVOIE

Saison 2016-2017

TITRE I

Attribution du Trophée Départemental Jeunes

Article 1-0

Le circuit Trophée Départemental Jeunes (TDJ) est une appellation décernée par la Commission Départementale Jeune (CDJ) sous l'égide du Comité départemental de badminton de Haute-Savoie, et comporte 6 TDJ organisés par les clubs du département et planifiés en début de saison selon les modalités et le calendrier élaboré par la CDJ.

Les TDJ concernent les catégories poussins (U10), benjamins (U12), minimes (U14) et cadets (U16). Les cadets pouvant commencer à jouer en séniors, ils auront moins de TDJ sur la saison.

Vous trouverez en Annexe 1, le calendrier, les lieux, les tableaux et catégories concernées.

Pour la catégorie des poussins, tous les matchs verront la neutralisation du couloir de fond de court et le filet abaissé à 1 m 40, conformément aux prescriptions de la FFBad.

Article 1-1

La CDJ recommande que chaque club ayant un collectif jeunes organise une compétition jeune.

Article 1-2

Chaque saison, la responsabilité de chaque TDJ est attribuée à un club. Les clubs ont la possibilité de porter candidature auprès de la CDJ jusqu'au 15 mai de la saison N-1 pour organiser un TDJ. Après cette date, sans demande faite auprès de la CDJ, c'est la CDJ qui attribuera les compétitions aux clubs.

Si un club venait à postuler pour un même événement plusieurs saisons de suite, il ne serait pas prioritaire sur cette demande.

Les TDJ restent sous la responsabilité de la CDJ. Cette dernière doit être consultée par le club organisateur pour toute modification (report, tableaux, annulation...) qu'il souhaite apporter.

Article 1-3

L'attribution des TDJ sera divulguée par la CDJ au plus tard le 30 juin de la saison N-1 de façon à ce que les clubs puissent s'organiser avec les mairies concernées.

Article 1-4

Les TDJ se déroulent de la façon suivante :

Tous les joueurs s'inscrivent sur tous les TDJ quelque soit leur classement ou leur niveau.

Ensuite, on scinde les séries en fonction du nombre d'inscrits selon leur classement CPPH. L'annulation d'un tableau se fait si le nombre de joueurs/paires (noté x) est inférieur ou égal à 3 si un seul tableau dans cette catégorie est proposé et inférieur ou égal à 2 si plusieurs tableaux sont proposés.

De 0 à x joueurs (ou paires)	annulation du tableau
De x+1 à 11 joueurs (ou paires)	1 seul tableau
De 12 à 15 joueurs (ou paires)	1 tableau avec les 6 meilleurs classés et un tableau avec les autres
De 16 à 23 joueurs (ou paires)	1 tableau avec les 8 meilleurs classés et un tableau avec les autres
À partir de 24 joueurs (ou paires)	1 tableau avec les 12 meilleurs classés et un tableau avec les autres

En cas d'égalité entre plusieurs joueurs au CPPH on prendra en compte le classement intermédiaire de la saison au niveau des TDJ. Si cela ne suffit pas (ou lorsque qu'aucun des joueurs n'a encore participé à un TDJ) le plus jeune sera automatiquement repêché.

Exemple : sur un TDJ 14 benjamins s'inscrivent.

Il y aura donc 1 tableau avec les 6 premiers joueurs au CPPH et un autre avec les 8 autres joueurs.

Article 1-5

Les cadets ayant la possibilité de jouer en sénior, ils n'ont pas de qualification à Patrice André.

TITRE II Organisation du TDJ

Article 2-0

Le tournoi est placé sous le contrôle d'un juge-arbitre proposé par la Commission départementale d'arbitrage (CAJA). Les clubs peuvent choisir de désigner un autre J.A. s'ils le souhaitent à condition d'en avertir la CDJ 2 mois avant le déroulement du tournoi.

Les indemnités, les frais de déplacement, et les frais annexes des juges-arbitres sont à la charge du club organisateur.

Article 2-1

1.L'organisateur est responsable de l'organisation en respect avec ce cahier des charges : mise à disposition d'un gymnase, restauration rapide, tenue de la table de marque, envoi des résultats.

2.La compétition répondra au cahier des charges du Règlement général des compétitions émis par la FFBad.

3.La compétition doit commencer au plus tôt à **9h00**. Une exception à 8h30 est tout de même tolérée si l'échéancier ferait finir trop tardivement (surtout le dimanche). Dans ce cas, la Commission Départementale Jeunes doit en être averti.

4.Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBad. Les volants sont à la charge des joueurs sauf indication contraire de la part des organisateurs du tournoi.

Article 2-2

La demande d'autorisation sur Poona sera faite par la CDJ, en accord avec le juge-arbitre, au plus tard 6 semaines avant la compétition.

Le club organisateur doit disposer d'une salle avec une capacité d'accueil de 5 terrains minimum.

Le TDJ pourra être organisé sur deux salles espacées de **5 kilomètres au maximum**.

Article 2-3

Le prix d'inscription aux TDJ est revu chaque année par la CDJ. Il est, par joueur, de :

4 euros pour un tableau

7 euros pour deux tableaux

10 euros pour trois tableaux

Article 2-4

L'organisateur doit faire parvenir la plaquette et la fiche d'inscription aux clubs du département au minimum 1 mois avant la compétition.

Article 2-5

L'organisateur peut demander une aide technique en amont de la compétition à la CDJ par l'intermédiaire de ses membres.

Article 2-6

L'organisateur doit impérativement, sous 5 jours, envoyer à :

sophie.bluy@badminton-aura.org

badminton-74@wanadoo.fr

jeunes@bad74.fr

les documents suivants :

- le fichier du tournoi (logiciel officiel fédéral)
- le rapport du Juge-Arbitre

L'organisateur doit garder pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)

Rappel de l'échéancier

Quoi ?	Quand ?	Par qui ?	A qui ?
Attribution du TDJ	Fin de saison	Par le comité	à un club du département
Demande d'autorisation avec règlement intérieur, le tout validé par le JA	minimum 6 semaines avant le TDJ	Par le comité	sur Poona
Envoi des bordereaux d'inscription	Un mois avant le TDJ	Par l'organisateur	à tous les clubs du département et au responsable de la CDJ
Retour des inscriptions	maximum 7 jours avant le TDJ	Par les clubs	à l'organisateur
Envoi des convocations	3 jours avant le TDJ	Par l'organisateur	aux clubs et olivier@bad74.fr jeunes@bad74.fr
Déroulement du TDJ			
Envoi du rapport du JA et du numéro d'autorisation à la Ligue	maximum 5 jours après le TDJ	Par l'organisateur	sophie.bluy@badminton-aura.org olivier@bad74.fr
Envoi des résultats	maximum 5 jours après le TDJ	Par l'organisateur	olivier@bad74.fr clementine@bad74.fr jeunes@bad74.fr

TITRE III Participation au TDJ

Article 3-0

1. Le circuit oppose les joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la FFBad en Haute-Savoie.
2. Les joueurs sont regroupés par catégorie.

Article 3-1

Les pièces à fournir pour chacun des inscrits sont :

1. Le numéro de licence FFBad de l'année en cours.
2. Le règlement de l'inscription.

Article 3-2

Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard 7 jours avant la date de début du tournoi. L'organisateur peut cependant réduire ce délai si il le souhaite, il n'est tout de même pas conseillé de dépasser le mardi avant le tournoi.

1. Les inscriptions sont contrôlées par le Juge-Arbitre de la compétition.
2. Les organisateurs composent les tableaux, selon les modalités décrites dans le **Titre IV**, tableaux qui seront vérifiés par le Juge Arbitre.

Article 3-3

Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription alors que celle-ci a déjà été réglée ne marquera aucun point dans le classement (Titre V) et ses droits d'engagement ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif, qu'il pourra envoyer à Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, 37 Rte du Vercors, 38500 St Cassin ou sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 3-4

L'organisateur peut autoriser les joueurs à s'inscrire dans différentes catégories si cela ne dépasse pas les 8 matchs par jour.

Article 3-5

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBad.

Article 3-6

Il n'y a pas de classement minimum requis pour participer.

Article 3-7

Le coaching est autorisé uniquement lors des pauses à 11 points et lors des changements de côtés.

TITRE IV
Composition des Tableaux

Article 4-0

Les tableaux (Simples, Doubles ou Mixtes) joués par chaque catégorie d'âge à chaque TDJ sont notifiés sur le calendrier élaboré par la CDJ (Titre I) et communiqué aux clubs organisateurs au plus tard le 30 juin de la saison N-1.

Pour chaque tableau, la CDJ préconise le nombre de joueurs par poule et le nombre de sortants. Ces recommandations sont estimées par rapport à un certain nombre d'inscriptions afin que les joueurs puissent faire un maximum de matchs sans pour autant dépasser les 8 matchs par jour.

Si toutefois, le nombre d'inscriptions s'avère plus faible qu'estimé, l'organisateur peut prendre la décision de modifier les poules afin que plus de matchs puissent être proposés au joueur.

Article 4-1

Le nombre de participants aux TDJ n'est pas limité. Toutefois, si le nombre d'inscriptions dépasse les capacités d'accueil du club organisateur, la priorité sera donnée en tenant compte des critères suivants:

1. ordre d'arrivée des inscriptions complètes (inscription + droits d'engagements).
2. paiement effectif des droits d'engagement.

Article 4-2

Les têtes de série seront désignées à la date du tirage au sort par le Juge-arbitre selon le CPPH.

Pour les doubles et mixtes, ce sont les sommes des CPPH qui déterminent les têtes de série.

TITRE V Classement

Article 5-0

Le classement des joueurs au championnat départemental (Patrice André) est le classement Poona CPPH.

Article 5-1

Chaque joueur, quelque soit son âge, peut choisir de jouer en sénior lors de Patrice André, même si il a participé à un ou plusieurs TDJ durant la saison.

Les TDJ des cadets n'étant pas qualificatifs à Patrice André, ils ne peuvent que s'inscrire en sénior.

Article 5-2

En cas de forfait d'un joueur, son adversaire remporte le match par le score de 21/0 21/0.

Article 5-3

La Commission Départementale Jeunes remettra aux Clubs et au responsable du site web du comité dans les plus brefs délais suivant chaque TDJ, le nouveau classement du Championnat Départemental Jeunes.

Article 5-4

Les 8 premiers au classement de chaque catégorie, à la date du 1er juin 2017, seront qualifiés pour les finales du circuit des TDJ qui se disputent chaque mois de juin à l'occasion du Championnat départemental, le Challenge Patrice André.

TITRE VI Sanctions et réclamations

Article 6-0

Le Juge-Arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matches par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matches.

Article 6-1

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre et notées sur la feuille de score ou envoyées par écrit au Responsable de la CDJ dans les 5 jours suivant la compétition.

Article 6-2

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée auprès de la Commission Jeunes par le président du club du joueur concerné dans un délai de 8 jours après publication du classement.

Article 6-3

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CDJ. La CDJ statuera. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Article 6-4

Un appel de la décision de la CDJ pourra être fait auprès du Comité directeur du Comité 74.

TITRE VII

Déroulement

Article 7-0

Les joueurs doivent être présents dans la salle au moins 30 minutes avant l'heure prévue de leur match et **1 heure** avant si la convocation est après **12 heures**. **Attention**, les horaires des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du Juge-Arbitre.

Article 7-1

Tout joueur devra se présenter à la table de pointage dès son arrivée et ce chaque jour de la compétition. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre. Ils devront obtenir l'accord de ce dernier et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu. **Par ailleurs, ils devront revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de leur match**

Article 7-2

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés 1h à l'avance.

Article 7-3

Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris, après l'annonce de leur match et se tiendront à la disposition de l'arbitre (éventuel). Si au bout de 5 minutes le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.

Article 7-4

Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit le tableau et/ou la série (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. (Article 2.15 du RGC)

Article 7-5

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est souhaitée sur les terrains.

Calendrier des Trophées Départementaux Jeunes

Saison 2016 – 2017

Tableaux																
N°	Type / Nom	Lieu	Nombre terrains	Date	Poussins – U10			Benjamins – U12			Minimes – U14			Cadets – U16		
					Simple	Double	Mixte	Simple	Double	Mixte	Simple	Double	Mixte	Simple	Double	Mixte
1	TDJ 1	Thonon	7 7	sam. 1 oct. dim. 2 oct.	X	X		X	X		X	X		X		
2	Promo 1	Groisy	5	dim. 6 nov.				X			X			X		
3	TDJ 2	Faverge	7 7	sam. 12 nov. dim. 13 nov.	X	X		X	X		X	X		X		
4	TDJ 3	Annecy	6 6	sam. 10 déc. dim. 11 déc.	X	X		X		X		X			X	X
5	Promo 2	Cruseilles	5	dim. 29 janv.				X			X			X		
6	TDJ 4	Annemasse	7 7	sam. 4 févr. dim. 5 févr.	X	X		X	X		X	X		X		
7	TDJ 5	?	? ?	sam. 1 avr. dim. 2 avr.												
8	TDJ 6	Passy	7 7	sam. 13 mai dim. 14 mai	X	X		X	X		X	X		X		
9	Promo 3	Frangy	5	sam. 20 mai				X			X			X		
Total			83	15	5	5	0	8	4	1	8	4	1	7	1	1
					10			13			13			9		

Organisation des tableaux	
Simple	Découpage en 2 tableaux A et B. Les poules de 3 sont prioritaires et il y a 2 sortants par poule.
Double ou mixte	Découpage en 2 tableaux A et B. Les poules de 3 sont prioritaires et il y a 2 sortants par poule.
Double et mixte	Découpage en 2 tableaux A et B. Les poules de 4 sont prioritaires et il y a 1 sortant par poule. Possibilité de faire 2 sortants par poule si le nombre d'inscrits ne fait pas dépasser les 8 matchs par jour.
Les poussins sont toujours les premiers à commencer afin qu'ils ne finissent pas tard le soir.	

